

*Impôt sur le revenu—Loi*

même que les personnes âgées qui vendent leur chalet à la campagne et qui doivent inclure dans le revenu de cette année-là le gain de capital en souffrent. Cela nuit à l'employé à qui son patron accorde une gratuité une certaine année pour le récompenser d'avoir très bien travaillé. Cela nuit au peintre qui réussit à vendre une certaine année plus de toiles que l'année précédente et qui pourtant est bien loin de figurer parmi les contribuables qui paient 50 p. 100 d'impôt. Le gouvernement s'est attaqué aux plus faibles. Il accorde ses faveurs aux puissants.

Les dispositions concernant les réserves de gains en capital défavorisent aussi les plus faibles. Quelqu'un qui veut vendre sa station d'été, à moins de pouvoir emprunter par les moyens habituels, doit en financer lui-même la vente. Il lui faut pourtant déclarer comme revenu, comme s'il s'agissait de liquidités, les gains réalisés au cours de cette vente, et les répartir sur une période de cinq ans pour le produit de la vente et sur trois ans pour ce qui est des stocks et de l'achalandage. C'est reprehensible, préjudiciable à l'économie et cela va à l'encontre de l'esprit d'entreprise que d'imposer de l'argent qui n'est pas encore gagné.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps. J'aurais bien aimé pouvoir en dire plus au sujet des frais connexes; par exemple, lorsqu'un fabricant veut agrandir son usine ou son immeuble, il doit capitaliser tous les intérêts de l'argent emprunté dont il doit tenir compte et, avec les honoraires d'architecte et ainsi de suite, les ajouter aux coûts des immobilisations. Au bas mot, ces travaux font monter de 20 à 25 p. 100 le coût de ses immobilisations. Voilà ce qu'on appelle de la justice. C'est de cette façon-là qu'on entend bâtir notre pays.

C'est de cette façon-là aussi qu'on ne cesse de perdre du terrain comme l'affirment bien des gens et comme le projet de loi en fait la preuve. Pourtant, le gouvernement continue de faire la sourde oreille. Il devrait pourtant écouter s'il veut que notre pays progresse. Alors que nos transporteurs aériens perdent de l'argent, voilà qu'on leur impose, à eux seuls, une taxe spéciale sur le carburant. Le gouvernement impose une taxe spéciale à nos aciéries qui ont déjà du mal à survivre.

Et la liste continue, monsieur le Président. Il aurait fallu étudier cette mesure bien plus longtemps encore. La plupart de ses articles devraient être supprimés. Ils nuisent à l'esprit d'entreprise. Ils nuisent au pays. Monsieur le Président, le peuple jugera lorsque le gouvernement se présentera devant ce grand tribunal qu'est l'électorat. Il pourra alors jouir d'un régime fiscal honnête, simple, intelligible et qui supprimera à peu près toutes les modifications proposées dans le C-139. Nous en faisons la promesse aux Canadiens aujourd'hui.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Questions, réponses et commentaires.

● (1150)

**M. Cosgrove:** Lorsque le comité plénier a été saisi de cette mesure, je n'ai pas manqué de rappeler à la Chambre dès le début des délibérations que le gouvernement avait bel et bien l'intention d'exempter aussi les notaires des règlements qui régissent l'imposition des travaux en cours, au même titre que les médecins, les dentistes, les avocats, les comptables, les vétérinaires et les chiropraticiens.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui représente, je présume, l'opposition officielle, n'a pas voulu qu'on

présente un amendement à ce sujet à ce moment-là. Et à quatre reprises par la suite, comme en fait foi le hansard, dont deux au cours de la dernière journée de délibérations du comité, j'ai pris la peine de demander la permission au député de présenter un amendement qui permettrait d'exclure aussi les notaires de ces dispositions, mais il a refusé.

Après l'avoir entendu ce matin, j'aimerais bien qu'il me dise ce qui s'est passé depuis. Pourquoi l'opposition officielle fait-elle maintenant marche arrière en se déclarant en faveur d'un tel amendement? Serait-ce parce qu'elle est actuellement en pleine campagne pour le choix d'un chef et qu'elle veut aussi s'attirer les bonnes grâces des notaires? Est-ce pour cette raison qu'elle appuie maintenant l'amendement que le gouvernement a proposé?

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, jamais on n'a entendu une question aussi ridicule. Si le ministre s'en donnait la peine, il se rendrait compte que le député de Joliette (M. La Salle) et moi-même avons soulevé le cas des notaires en décembre 1982, ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a d'ailleurs confirmé.

En outre, le ministre se rappelle sans doute qu'à trois reprises, au moment où nous avons étudié les articles 3 et 16, je lui ai expressément soumis la question. Mais comme il se préoccupait surtout de faire adopter la mesure, il a fait la sourde oreille, refusant d'accepter le moindre amendement, la moindre suggestion ou modification.

Le lendemain, nous avons mis son patron au courant. Après avoir lu le projet de loi, son patron l'a pris à l'écart pour lui faire la leçon. Il est revenu ensuite pour nous supplier de le laisser présenter sa proposition. J'ai dit que nous verrions quand nous en serions à l'article 125. Mais il était tellement préoccupé par son désir de mettre fin au débat, que nous n'avons jamais pu aborder l'article 125, monsieur le Président.

Ensuite il m'a demandé à la Chambre si nous accepterions d'examiner la question après que la clôture aurait été imposée. Je lui ai répondu que s'il voulait reprendre l'étude et laisser tomber la clôture, nous examinerions son amendement, mais que si la clôture était maintenue, nous laisserions le Parlement en débattre.

Le ministre jubilait. Pour lui, la seule Chambre du Parlement était la Chambre des communes. Il oubliait qu'il en existe une autre, la chambre rouge à l'autre extrémité du bâtiment. L'autre soir je lui ai dit, et je lui répète maintenant, que notre parti proposerait des amendements au Parlement, c'est-à-dire au Sénat, et que son parti aurait alors l'occasion de se prononcer.

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de cœur que je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet à l'étude. Jusqu'à présent personne n'est satisfait de la façon dont les choses se sont déroulées. L'imposition de la clôture à l'étape du comité plénier nous empêche de procéder aux amendements et aux changements que nous estimons nécessaires. Pour améliorer le projet et le rendre plus acceptable, nous avons préparé un grand nombre d'amendements. Depuis l'étude article par article à l'étape du comité plénier, nous n'avons jamais eu l'occasion de débattre l'un ou l'autre des amendements que nous avons proposés.